

Conseil Municipal du 11 octobre 2021

TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS

Restauration du chœur et des retables de l'église Notre Dame : M. le Maire informe les élus que l'église Notre Dame est de nouveau fermée au public depuis ce jour et jusqu'au 12 novembre afin de poursuivre les travaux. La réception de la tranche optionnelle n°1 devrait intervenir prochainement.

La tranche optionnelle n°2 et dernière tranche de travaux est débutée pour une réception définitive espérée au printemps 2022.

Restauration du complexe buvette – club house au terrain de football : Un point est fait sur l'avancement des travaux de restauration du complexe buvette – Club house au terrain de football. La pose de la charpente devrait débiter la semaine prochaine.

Travaux de reprise des bordures rue Notre Dame : Un point est fait sur l'avancement des travaux de reprise des bordures au niveau de la rue Notre Dame. L'entrée d'agglomération a été fermée à la circulation quelques jours dernièrement afin de permettre à l'entreprise de travailler en toute sécurité. Il reste à trouver une solution pour la reprise des passages pour piétons.

Travaux de viabilisation finale du lotissement du Petit Bois : Les travaux de viabilisation finale avancent selon le planning établi. Afin de terminer la pose du caniveau central dans le lotissement, il a été décidé d'un commun accord de fermer l'accès au lotissement jusqu'au 20 octobre prochain, date à laquelle les enrobés devraient être coulés. Les habitants du lotissement ont été avertis fin de semaine.

Retour sur le problème d'éclairage public dans le centre-bourg pour donner suite à une réunion avec le SDEF : M. le Maire fait un point sur le problème d'éclairage public dans le centre-bourg pour donner suite à une entrevue avec le SDEF et ENGIE. Afin de palier le problème d'éclairage public, nous devons faire réaliser la pose de 2 coffrets dans le muret de la place Holbeton afin de neutraliser de façon pérenne les 2 branchements existants pour une dépense de 1 000 € HT. Lors de la remise en service de l'éclairage public, l'équipe technique d'ENGIE a détecté un nouveau défaut de liaison entre 2 candélabres : Celui du pignon de la propriété QUERAN et le pignon de la Mairie.

Des travaux de terrassement afin d'enfourer un nouveau réseau entre les 2 candélabres est prévu pour un montant HT de 4200 €.

FINANCES / RESSOURCES HUMAINES

Renouvellement de l'Offre promotionnelle Santé communale - AXA France : Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire de signer le renouvellement de la convention avec AXA France dans le cadre de l'offre promotionnelle santé communale.

Subvention Spered Ar Vro : Comme prévu chaque année, la commune décide d'attribuer une subvention d'un montant de 1 430,65 € à l'association Spered Ar Vro qui correspond aux salaires des 2 guides estivaux à l'église.

Demande de subvention dans le cadre du séjour au ski : Versement d'une subvention de 100 € par jeune au CLSH dans le cadre du séjour au ski qui se tiendra en février 2022. En contrepartie, il est proposé aux jeunes de décorer le centre-bourg sous la houlette de M. David MORVAN, animateur communal

AFFAIRES GENERALES

Renouvellement des conventions de partenariat pour le développement de la politique Enfance – Jeunesse :

Accord du conseil pour son renouvellement et pour la mise à disposition de l'animateur communal au Centre de Loisirs de Bodilis Plougar Plougourvest.

SIE de Pont An Ilis : Rapport annuel de l'exercice 2019 sur le prix et la qualité du service public de la desserte en eau potable :

M. le Maire a présenté le Rapport annuel 2020 sur le Prix la Qualité du Service public de la desserte en eau potable qui a été approuvé par l'ensemble du Conseil Municipal. Les résultats sont de qualités. Le rapport est affiché et consultable en Mairie.

« Le Petit Gibus » : Outil d'éducation à la vie civique et sociale, « *Le Petit Gibus* » est apprécié des maires, des enseignants et des enfants. Véritable magazine citoyen, son objectif est de faire connaître aux plus jeunes les principes et les fondements de la vie du citoyen, le vivre ensemble et de développer un comportement responsable. Sur l'année scolaire 2021 – 2022, 3 thèmes seront évoqués : « *Vive ensemble nos différences !* », « *Cessez le feu ! La sécurité et la défense en France* » et « *Un monde connecté !* ». Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la proposition d'attribuer ces 3 livrets aux élèves de CM1 – CM2.

Soirée récréative dans le cadre du Téléthon : Elle se tiendra le vendredi 3 décembre 2021. Les élus, le personnel communal, l'école Notre Dame et quelques associations communales se joindront à la soirée pour que chaque participant passe un agréable moment. La soirée se tiendra au profit du Téléthon.

Illuminations de Noël : Mme Isabelle CREIGNOU, Adjointe au Maire présente le projet d'illuminations de Noël par l'entreprise *Lumières et Créations* de Landerneau, dans le cadre des fêtes de fin d'année. Le projet est identique à l'an passé. Seul changement cette année, l'église Notre Dame sera mise en lumière dans son ensemble. Il est convenu que les illuminations débiteront le 17 décembre pour se terminer le 7 janvier 2022. Conjointement, le Centre de Loisirs Sans Hébergement sera associé au projet de décorations du bourg.

Inauguration des illuminations de Noël : Le vendredi 17 décembre 2021 vers 19h00 se tiendra l'inauguration des illuminations de Noël autour d'un vin chaud devant la Mairie. Les illuminations se tiendront du 17 décembre 2021 au 7 janvier 2022.

Noël à Bodilis 2021 : La prochaine édition du Noël à Bodilis se tiendra le dimanche 26 décembre à partir de 17h00. Spectacle et vin chaud seront au programme

Vœux du Maire : La traditionnelle cérémonie des vœux du Maire se tiendra le vendredi 7 janvier 2022 à la salle Multifonctions à 19h00.

CCPL

Rapport d'activités 2020 de la CCPL : Ce rapport doit faire l'objet d'une communication au Conseil Municipal en application des dispositions de l'article L5211-39 du CGCT. M. le Maire en présente les grandes lignes.

Création d'une commission d'attribution des subventions aux manifestations d'intérêt communautaire 2021-2026 : En vue de soutenir financièrement les différentes animations d'envergure contribuant au dynamisme de notre territoire, la CCPL s'est dotée en 2017 d'une compétence « *subventions aux manifestations d'intérêt communautaire* ». Pour le mandat 2020-2026, il est proposé de remettre en place une « *commission ad hoc* » composée du Président, des 8 Vice-présidents et d'un élu par commune pour les communes non représentées par le Président ou les Vice-présidents. M. le Maire siègera donc à cette nouvelle commission.